



Stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté

Introduction de prestations complémentaires pour les familles et d'une rente-pont à l'AVS

Introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) pour l'octroi des prestations sociales cantonales

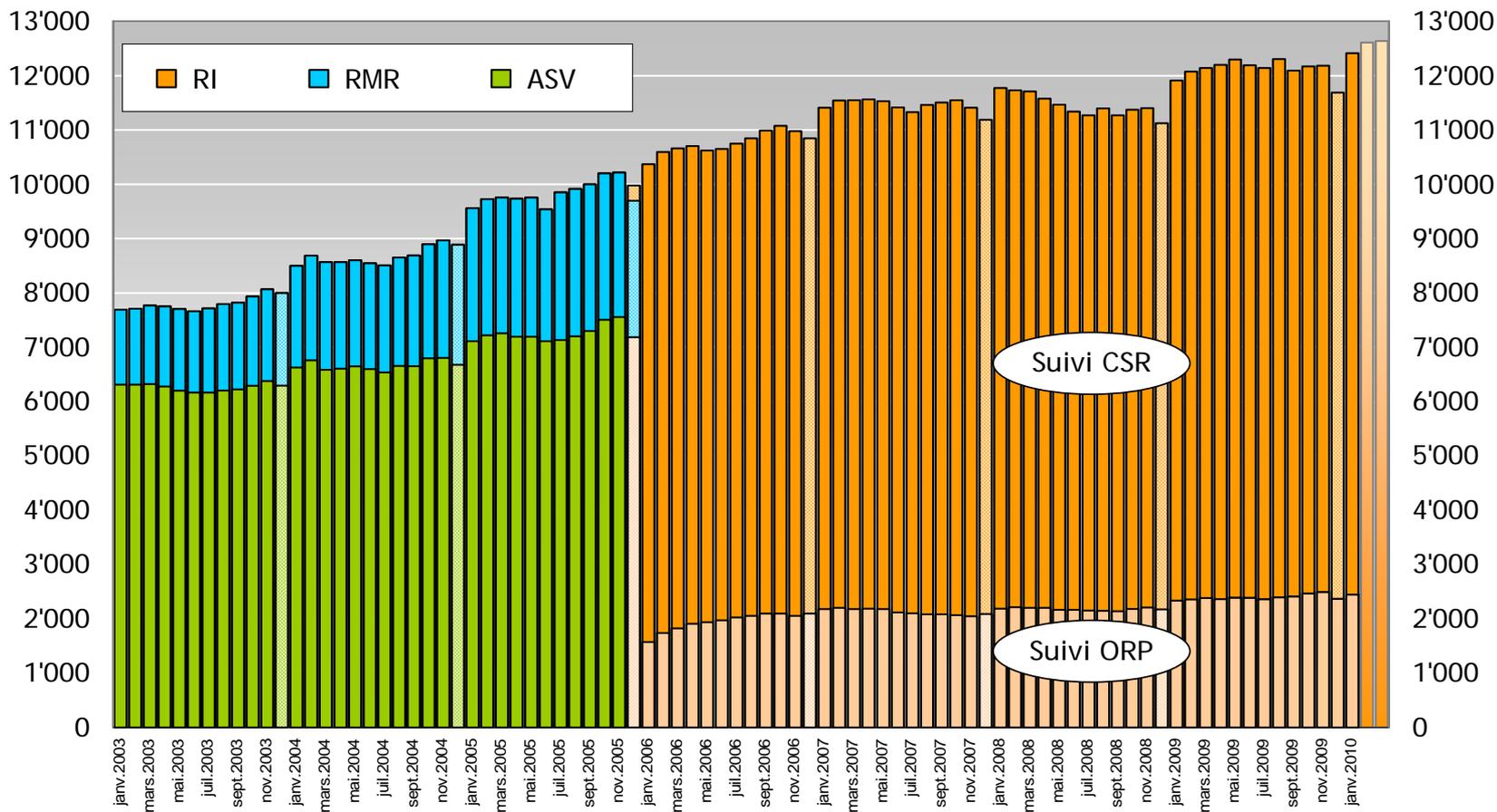
Lundi 19 avril 2010 – Salle Guisan, Bâtiment administratif de la Pontaise

Conférence de presse du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

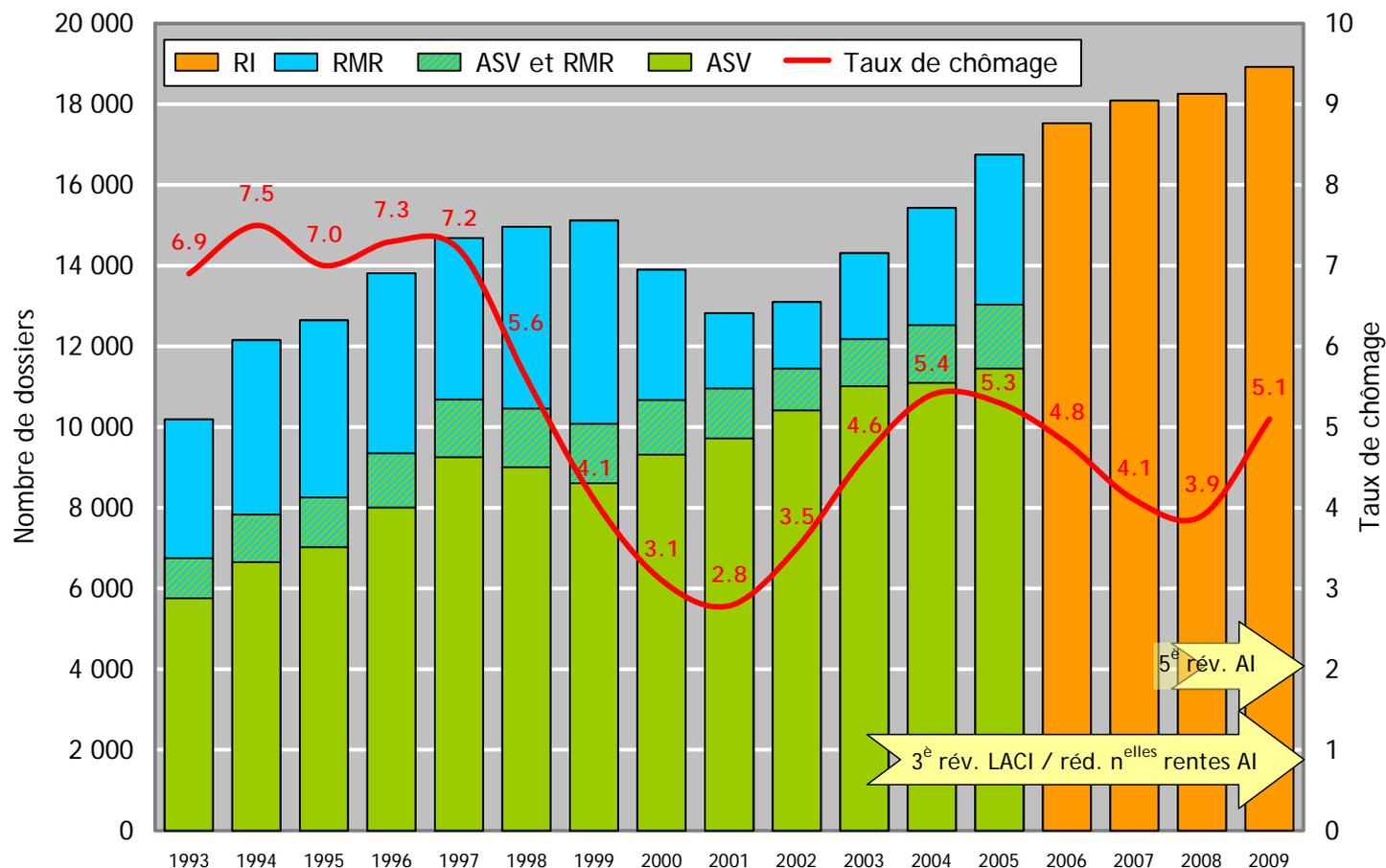
Introduction

- **Evolution prévisible des dépenses pour le revenu d’insertion (RI): une forte augmentation en raison des effets sociaux de la crise et du désengagement fédéral dans le domaine des assurances sociales**
- **La politique poursuivie par le Conseil d’Etat depuis le début de la législature: renforcer les dispositifs sociaux en amont du RI**
- **La rente-pont AVS et les prestations complémentaires pour familles qui travaillent: des réponses adéquates aux défis à relever et cohérentes avec la politique du Conseil d’Etat**
- **La stratégie du Conseil d’Etat en cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale: une politique sociale et financière responsable amortissant l’impact de la crise sur le RI**
- **Le Revenu déterminant unifié (RDU): garantir l’égalité de traitement entre requérants d’une aide publique; simplifier et faciliter les démarches administratives**

Evolution mensuelle du nombre de dossiers ASV/RMR/RI, janvier 2003 - janvier 2010

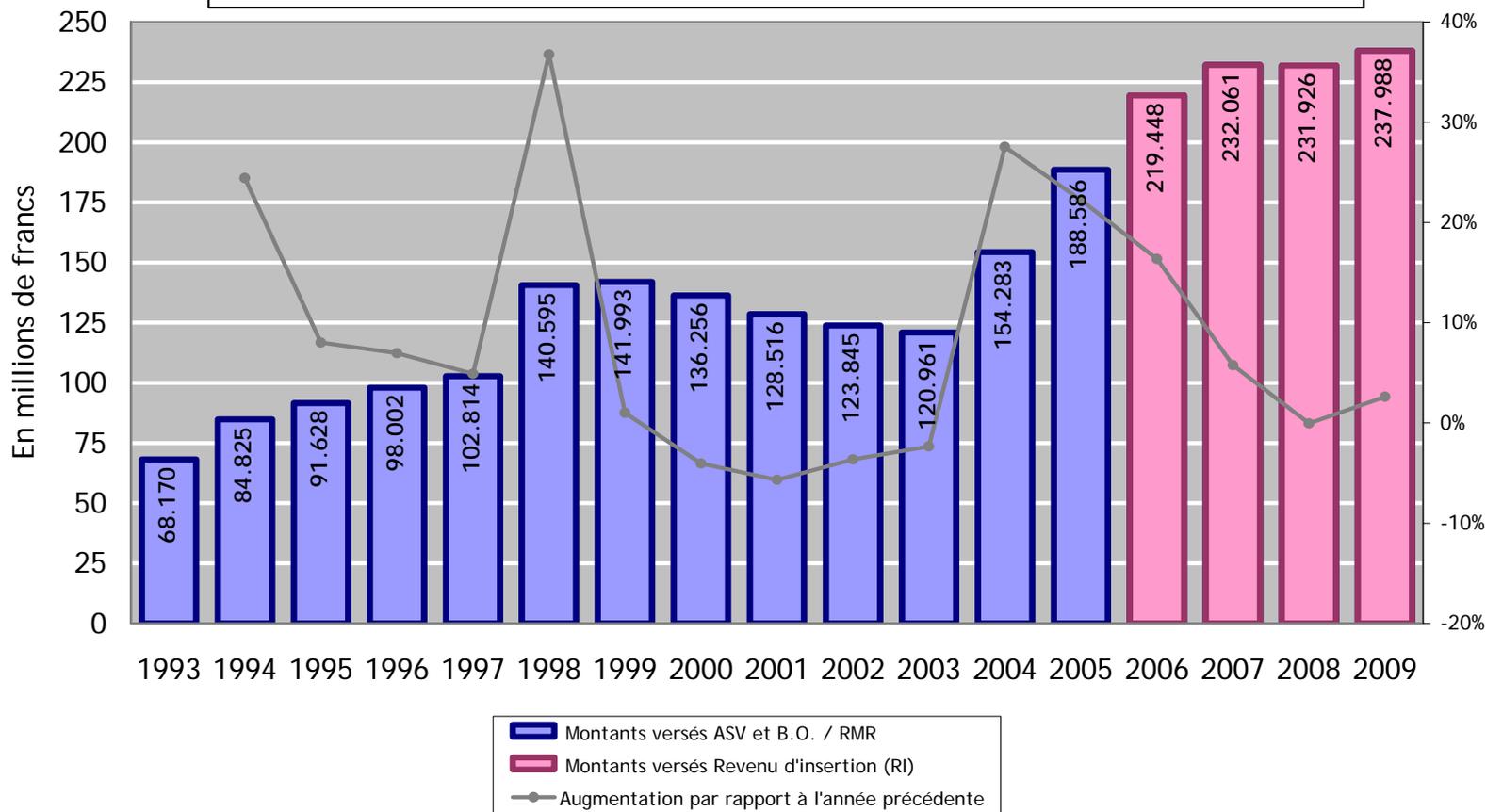


Evolution annuelle du nombre de dossiers ASV/RMR/RI et du taux de chômage, 1993-2009



Evolution des dépenses de l'aide sociale vaudoise/RMR (jusqu'en 2005) et du revenu d'insertion (dès 2006) 1993-2009

Aide sociale (ASV puis RI) et aide aux chômeurs (B.O. puis RMR puis RI) :
montants versés et nombre de dossiers, Vaud, 1993 - 2009



Evolution future du RI

Dépenses du RI 2009-2011/2012 et repère historique

- ▶ **Estimation du DSAS de la croissance des dépenses pour le RI entre 2009 et fin 2011 (scénario moyen): + 43 millions de francs (+15%)**
- ▶ **Estimation de la croissance des dépenses pour l'aide sociale suisse entre 2010 et 2012 par les experts fédéraux: + 33%, soit + 97 millions de francs rapporté au Canton de Vaud**
- ▶ **Croissance réelle des dépenses pour le RI pendant la dernière période de crise (2003-2005):**
 - ▶ 2003-2004: + 33 millions de francs (+27.5%)
 - ▶ 2004-2005: + 34 millions (+22%)
 - ▶ 2003-2005: + 67 millions (+55%)

Evolution future du RI

La précarité économique des familles vaudoises disposant de revenus salariaux: repères chiffrés

- ▶ **Les ménages les plus exposés à la pauvreté sont les familles, notamment les ménages monoparentaux et les familles nombreuses avec plus de 3 enfants.**
- ▶ **Au moins 10'000 familles vaudoises sont à considérer comme «working poor», soit près de 10% de l'ensemble des familles du Canton, alors qu'elles ne reçoivent aucune prestation du RI.**
- ▶ **Le risque existe qu'une partie de ces ménages se tourne vers le RI.**
- ▶ **On constate, en 2009, une hausse de la part des ménages au RI couvrant plus de 50% des normes du RI par le revenu d'une activité lucrative par rapport à l'ensemble des ménages au RI qui travaillent:**
 - **Début 2009: 44%**
 - **Fin 2009: 49%**

Politique du Conseil d'Etat depuis 2007

Mesure 4 du Programme de législature: «revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier»

▶ **Réalisations :**

- **Elimination des effets de seuil en dehors du RI et à la sortie de celui-ci**
- **Sortie du RI des jeunes adultes inscrits dans le programme *FORJAD* et harmonisation des normes financières du RI et des bourses d'études**

▶ **Projets en cours (entrée en vigueur en 2012) :**

- **Introduction d'une assurance perte de gain pour chômeurs**

▶ **Objectifs visés :**

- **Renforcer le rôle du RI comme dernier filet de la solidarité cantonale**
- **Trouver des solutions adaptées aux besoins de certaines catégories de ménages par la réallocation d'une partie du budget du RI**
- **Cibler le revenu d'insertion et la politique d'insertion socio-professionnelle sur les personnes qui en ont réellement besoin pour retrouver leur autonomie**
- **Obtenir des financements complémentaires afin d'atténuer l'effet de la croissance des dossiers du RI sur les finances publiques**

Les PC Familles et la rente-pont AVS: des réponses adéquates aux défis à relever

Les PC Familles en Suisse: état des lieux

- ▶ La Confédération a lancé en 2004 une consultation concernant l'introduction d'un dispositif fédéral de PC Familles. Le dossier est en suspens au niveau fédéral
- ▶ Le Grand Conseil a adopté en septembre 2007, à l'unanimité, le *Rapport de politique familiale du Conseil d'Etat (Réponse aux postulats Jacques Chollet (udc) et Roxanne Meyer Meuwly (soc.))*, qui prévoit l'étude de la mise en place d'un dispositif cantonal de PC Familles
- ▶ PC Familles sur le plan cantonal:
 - Le Canton du Tessin connaît les PC Familles depuis 1997
 - Le Canton de Soleure a introduit des PC Familles depuis le 1er janvier 2010 suite aux résultats d'une votation populaire (57% de voix favorables)
 - Le Grand Conseil genevois traitera très prochainement de l'introduction de PC Familles cantonales. Des projets sont en préparation dans les cantons de Berne et de Fribourg

Les PC Familles et la rente-pont AVS: des réponses adéquates aux défis à relever

Prestations complémentaires pour les familles qui travaillent: le modèle vaudois

- ▶ **Les PC Familles s'adressent aux familles qui :**
 - sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis au moins deux ans et vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans;
 - disposent d'un revenu qui ne leur permet pas de couvrir les dépenses reconnues
- ▶ **Les PC Familles couvrent la différence entre les dépenses reconnues et les ressources disponibles, mais au maximum :**
 - les besoins vitaux de l'ensemble de la famille avec enfant(s) de 0 à 6 ans;
 - les besoins vitaux des enfants âgés de 6 à 16 ans uniquement, pour les familles avec aucun enfant âgé de moins de 6 ans
- ▶ **Le barème proposé est calqué sur celui employé par les PC à l'AVS/AI. Il a toutefois été réduit de 15%. La PC maximale versée est plafonnée**
- ▶ **Il est tenu compte d'une franchise sur le revenu provenant de l'activité lucrative à hauteur de 5%**

Les PC Familles et la rente-pont AVS: des réponses adéquates aux défis à relever

Exemple: couple avec deux enfants (dont au moins un enfant de moins de six ans) au RI sans salaire

Avec revenu d'insertion (RI)

Dépenses annuelles reconnues	Salaire	RI
46'320.-	0.-	46'320.-

Avec PC Familles

Dépenses annuelles reconnues	Salaire	PC Familles
51'165.-	0.-	33'346.-

Cette famille se retrouverait avec un revenu inférieur de 13'000.-/année par rapport à sa situation actuelle au RI.

En retrouvant une activité lucrative, cette famille pourrait améliorer son revenu librement disponible (après paiement du loyer et de la part à charge de l'assurance-maladie) de 15% grâce aux PC Familles.

Les PC Familles et la rente-pont AVS : des réponses adéquates aux défis à relever

Exemple: Couple avec deux enfants au RI avec salaire

Avec revenu d'insertion (RI)

Dépenses annuelles reconnues	Salaire avec alloc. fam.	RI
46'320.-	44'800.-	3'920.- (y compris franchise sur le salaire de 200.-/mois)

Avec PC Familles

Dépenses annuelles reconnues	Salaire avec alloc. fam.	PC Familles
51'165.-	44'800.-	7'147.- (y compris franchise sur le revenu)

Le cumul du salaire et de la PC Familles permettent à cette famille de quitter le RI avec des ressources désormais supérieures aux normes de l'aide sociale.

Son revenu librement disponible (après paiement du loyer et de la part à charge des primes d'assurance-maladie) augmente de 6%.

Les PC Familles et la rente-pont AVS : des réponses adéquates aux défis à relever

Exemple: Couple avec deux enfants hors RI avec salaire

Pas de droit au Revenu d'insertion (RI)

Dépenses annuelles reconnues	Salaire avec alloc. fam.	RI
46'320.-	50'000.-	0.- (y compris franchise sur le salaire de 200.-/mois)

Avec PC Familles

Dépenses annuelles reconnues	Salaire avec alloc. fam.	PC Familles
51'165.-	50'000.-	2'207.- (y compris franchise sur le revenu)

Cette famille bénéficie d'un renforcement de son revenu librement disponible (après paiement du loyer et de la part à charge des primes d'assurance-maladie) de l'ordre de 7%.

Par ailleurs, elle bénéficie désormais de la prise en charge de ses frais de santé et de garde.

Les PC Familles et la rente-pont AVS : des réponses adéquates aux défis à relever

Evolution du revenu disponible 2005-2011: couple avec deux enfants (dont au moins un enfant de moins de six ans)

Au RI sans salaire en 2005

RI	Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible
46'320.-	0.-	28'500.-

Hors RI avec salaire légèrement supérieur aux normes en 2005

Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible
51'000.- (dont 3'840.- allocations familiales)	24'900.- (-13%)

Les PC Familles et la rente-pont AVS : des réponses adéquates aux défis à relever

Evolution du revenu disponible 2005-2011: couple avec deux enfants (dont au moins un enfant de moins de six ans)

Au RI sans salaire 2011

RI	Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible
46'320.-	0.-	28'500.-

Hors RI avec PC Familles et salaire légèrement supérieur aux normes 2011

PC Familles	Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible
4'700.-	52'000.- (dont 4'800.- allocations)	32'700.- (+15%)

Les PC Familles et la rente-pont AVS : des réponses adéquates aux défis à relever

Les PC Familles et le programme cantonal d'emplois d'insertion de moyenne durée: créer un cercle vertueux de sortie du RI

- ▶ **Objectifs du programme pilote d'emplois d'insertion dans le secteur sanitaire, médico-social et socio-éducatif**
 - Renforcer l'offre de places pour les bénéficiaires du RI
 - Viser la réinsertion professionnelle durable
 - Favoriser la validation d'acquis et la requalification professionnelle

- ▶ **Modèle proposé**
 - Création de places de travail à temps partiel ou à temps plein dans le secteur sanitaire, médico-social et socio-éducatif
 - Réservation des places créées aux emplois d'insertion visés ne se substituant ni à la dotation ordinaire, ni aux mesures d'insertion existantes
 - Versement d'un salaire minimal conforme à la CCT du secteur parapublic sanitaire
 - Objectif: reprise d'au moins une personne sur deux dans les effectifs courants à la fin de l'emploi d'insertion
 - Complément de PC Familles possible

Les PC Familles et la rente-pont AVS : des réponses adéquates aux défis à relever

La rente-pont AVS

- ▶ **Près de 300 bénéficiaires du RI se trouvent à deux ans de l'âge de la retraite alors que leurs perspectives de réintégration du marché du travail sont extrêmement faibles.**
- ▶ **Afin de faire en sorte que les personnes en fin de droit au chômage proches de la retraite ne doivent pas recourir au RI ni utiliser leur deuxième pilier de manière anticipée, avec pour conséquence une retraite durablement réduite, il est proposé de les mettre au bénéfice d'une rente-pont AVS.**
- ▶ **Ouverture du droit à la rente-pont AVS aux personnes ayant épuisé leurs indemnités de chômage et qui ne sont pas au bénéfice d'une rente vieillesse anticipée (62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes).**
- ▶ **Calcul et octroi de la rente-pont AVS selon les critères des prestations complémentaires AVS/AI.**
- ▶ **700 bénéficiaires d'ici 2012 selon les estimations.**

Une politique sociale et financière responsable

Impacts majeurs PC Familles/rente-pont AVS

- ▶ **Le dispositif de PC Familles permettrait d'améliorer le revenu disponible de près de 6'000 familles vaudoises lors de son entrée en vigueur.**
- ▶ **Le risque d'un recours au RI pour les familles «working poor» serait éliminé.**
- ▶ **Les PC Familles créeraient en outre un lien fort avec la politique d'insertion cantonale à travers le programme cantonal d'emplois d'insertion.**
- ▶ **Le dispositif de rente-pont permettrait d'éviter aux chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite de devoir s'adresser au RI.**
- ▶ **10% des ménages (1'200) actuellement au RI, dont 900 familles, peuvent sortir de l'aide sociale pour devenir des ayants droit de régimes sociaux plus adaptés à leur situation et moins lourds du point de vue administratif.**
- ▶ **Près de 1'000 ménages n'entreraient pas au RI d'ici fin 2012 grâce à la mise en place des PC Familles et de la rente-pont AVS.**

Une politique sociale et financière responsable

Financement PC Familles/rente-pont à l'AVS

(en millions de CHF)	Effet total
PC Familles (y compris effet fiscal)	51.5
Cotisation de 0.06% sur la masse salariale des employeurs, des personnes exerçant une activité lucrative indépendante et des salariés	- 25.3
Réduction des dépenses pour le revenu d'insertion	- 36.8
Rente-pont à l'AVS	12.6
Cotisation salariés	- 1.0
Réduction des dépenses pour le revenu d'insertion	-11.6
Effet total cumulé	- 10.6

Une politique sociale et financière responsable

Comparaison entre le statu quo (dispositif d'aides inchangé) et les effets de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté d'ici 2012

	Sorties RI/non-entrées «working poor»	Impact budget RI	Croissance RI	Réduction dépenses soumises à FS par rapport au <i>statu quo</i>
Stratégie cantonale	-2'200 ménages (-14%)	-50 millions	+47 millions (- 51.5% par rapport au statu quo)	-13 millions
<i>Statu quo</i>	-	-	+ 97 millions	-

Projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié

► Objectifs de la démarche RDU

- Renforcer l'égalité de traitement des personnes requérant une aide cantonale
- Consolider le rôle du RI en tant que dernier filet de la protection sociale vaudoise (principe de subsidiarité)
- Renforcer l'efficacité de l'administration cantonale dans le traitement des demandes d'aide

→ *Le projet RDU vise la modernisation et l'harmonisation du fonctionnement des administrations octroyant des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement. Il n'a par contre pas d'incidence sur les barèmes d'aide existants.*

Projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié

► Canton de Vaud: état de situation

- **Des revenus déterminants variables selon les régimes sociaux cantonaux**
- **Des inégalités de traitement provoquées par l'absence d'une hiérarchisation de l'octroi**
- **La nécessité pour les usagers et l'administration de reconstituer pour chaque demande d'aide un nouveau dossier physique**

Projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié

► Principes de fonctionnement et instruments de la démarche RDU

- **Un mode de calcul unifié du revenu déterminant pour l'octroi d'une aide sur la base du principe «1 franc est 1 franc» (un franc de salaire est égal à un franc en provenance d'une prestation sociale pour le calcul ultérieur du droit à une aide)**
- **Une unité économique de référence (composition du ménage prise en considération)**
- **Une hiérarchisation partielle de l'octroi des prestations sociales cantonales: subsides à l'assurance-maladie → aide individuelle au logement → avances sur pensions alimentaires → bourses d'études**
- **Un système d'échange des informations financières et administratives concernant les ménages dans le respect de législation en matière de protection des données: crédit d'investissement de 4.8 millions demandé au Grand Conseil**

Projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié

► Impact pour les usagers

- **Dépôt d'un dossier unique à l'administration auprès d'un des services concernés par le RDU**
- **Traitement de la demande en fonction de la hiérarchisation de l'octroi des prestations par le biais du SI RDU**
- **Information unique à l'utilisateur sur ces droits potentiels sans octroi automatique des aides**
- **Validation par l'utilisateur de sa/ses demande/s**
- **Décisions administratives individuelles pour chaque type d'aide demandée en exigeant des compléments d'information à l'utilisateur si nécessaire**

Projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié

► Impact pour l'administration

- **Simplification de la saisie des dossiers et des données individuelles**
- **Disponibilité informatique des informations publiques les plus actuelles relatives à la situation d'un ménage sur le plan du revenu, de la fortune et des prestations sociales octroyées**
- **Renforcement des outils de pilotage des politiques sociales cantonales**